



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE  
AUDE

Code Postal : 11190  
Téléphone : 04.68.74.01.55  
Télécopie : 04.68.74.01.55

<b>Conseil municipal du</b>	13 juin 2018
<b>Convocation du</b>	3 juin 2018
<b>Conseillers en exercice</b>	11
<b>Conseillers présents</b>	8
<b>Président</b>	Jean Claude Pons
<b>Secrétaire</b>	Hedy Dargere

**Présents :**

July Rauscher, Dargère Hedy 1<sup>o</sup> adjoint, Falconner Heather, Piccin Annie, Pons Jean Claude, Maire, Alexandre Brigitte, Moreno Parfait, Marc Morin

**Absente**

Piel Isabelle

**Pouvoir**

Bifante Marion donne pouvoir à Hedy Dargère  
Reinhold von Essen Patricia donne pouvoir à JC Pons

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu du conseil du 14 mai est adopté à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Mr le Maire propose d'ajouter la demande de subvention au SYADEN à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

3. Renouvellement du bail du à la société Soleil du Midi

La société Soleil du Midi disposait d'un bail octroyé par décision du conseil municipal du 1/4/2010 sur 21ha ; cette promesse de bail a fait l'objet d'un avenant de rétrocession sur une partie de l'espace engagée utilisée pour la construction du parc actuel, par un avenant du 24/9/2015 , puis cette promesse a fait l'objet d'une nouvelle modification pour être cédée à la Général du Solaire le 2/12/2016. En vertu de cette autorisation le bénéficiaire a effectué diverses études sur site et déposé un permis de construire en mairie de Luc sur Aude le 9/1/2017 puis une seconde 14/11/2017. Ce permis de construire est toujours en instruction par les services de la DDTM. Le bail octroyé en 2010 est arrivé à échéance le 28/4/2018. Le bénéficiaire sollicite le renouvellement de celui-ci. Comme suite à la décision du dernier conseil, Mr le Maire invite Mr Praderie, Gérant de Soleil du Midi à expliquer son point de vue. Certains conseillers font observer que ce projet entre en contradiction avec le parc citoyen réputé être suffisant pour la consommation locale et met les conseillers municipaux en porte à faux par rapport au message qui a été délivré aux Lucois, qui ne se référait qu'à un seul petit parc. D'autres font valoir que l'engagement pris par le précédent conseil nous oblige, que les retombées financières (15.000€ de location + 12.000€ de retombées fiscales prévisibles) constituent un revenu intéressant pour la commune, que la transition écologique et les besoins de productions d'énergies renouvelables sont en prendre en compte.

Mr Praderie s'étant retiré Mr le Maire procède au vote pour le renouvellement du bail qui est accepté par 6 voix contre 4.

Mr le Maire est mandaté pour signer la nouvelle promesse actualisée sur la question du loyer et limitée à 6,1 ha.

#### 4. Application de la RGPD

En application de la nouvelle réglementation européenne sur la sécurité des données à caractère personnel, la mairie doit satisfaire à ces règles. AGEDI propose un service qui permet de répondre à cette réglementation, Mr le Maire propose de signer une convention avec AGEDI pour faire bénéficier la Mairie de ce service.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 5. Délibération pour une subvention au SYADEN

Une étude va être demandée pour la réfection de notre éclairage public, ainsi que son extension. Dans l'attente de ses résultats, et à titre conservatoire il est décidé de demander une subvention de 60% pour un montant de 25.000€ de travaux qui constitueront une première tranche de travaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 6. Chaufferie bois de l'école

Mr le Maire informe que les diverses subventions demandées à la Région ont été accordées et que les travaux pourront démarrer cet été pendant les vacances scolaires.

#### 7. Renouvellement du CDD de Denis Gambus

La date du départ en retraite de A Martinez est maintenant connue, il s'agira du 30/9/2018. Il est en conséquence décidé de renouveler le CDD de D Gambus jusqu'à cette date.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, Mr le Maire est chargé des démarches juridiques et du contenu du contrat.

#### 8. Renouvellement du CDD de Juliette Théveniaut

Le CDD de J Theveniaut arrivant à échéance le 30/6 il est décidé de le renouveler jusqu'au 30/12.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, Mr le Maire est chargé des démarches juridiques et du contenu du contrat.

#### 9. Décision modificative Budget Eau

Il est prévu 24 000 € sur le budget eau pour l'achat d'une tractopelle, après recherches l'engin vaut 1 000 € de plus il convient de voter une décision modificative pour permettre le mandatement après l'achat :

c/2181 Matériel de transport + 1 000 €  
c/21532-19 Réseaux - 1 000 €

#### 10. Questions diverses

Pour organiser le stationnement devant l'école il est décidé de faire un marquage au sol qui facilitera le rangement des véhicules.

Sur proposition de Mr le Maire il est décidé d'adhérer à la plate forme des marchés publics du Département : La plateforme **marchespublics.aude.fr** permet la rédaction des avis d'appel public à la concurrence, la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises, le suivi des consultations, la réception des offres électroniques ainsi que l'assistance aux utilisateurs et aux entreprises.

Mr le Maire lève le conseil à 00h20.

Le Maire  
Jean Claude Pons

